

Nos références

BGE accompagne les salariés dans leur démarche de mobilité professionnelle (reconversion, essaimage, orientation professionnelle, projet de formation, de création ou de reprise d'entreprise).

BGE a le label qualité de BGE Réseau et intervient dans le respect des personnes et de la confidentialité.

BGE est également habilité par le FONGECIF pour réaliser les bilans création d'activité.

Nos centres de bilan, près de chez vous

Des conseillers bilan qualifiés et expérimentés, psychologues du travail, vous accompagnent dans votre évolution professionnelle au coeur des territoires :

BGE ARIÈGE

VERNIOLLE / FOIX
05 61 69 06 40
bge09@creer.fr

BGE LOT-ET-GARONNE

AGEN
05 53 66 20 50
bge47@creer.fr

BGE TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN
05 63 21 01 09
bge82@creer.fr

BGE GIRONDE

BORDEAUX
05 56 87 23 75
bge33@creer.fr

BGE TARN

ALBI / CASTRES
GAILLAC / ST SULPICE
05 63 47 17 31
bge81@creer.fr

BGE HAUTE-GARONNE

TOULOUSE / LABÈGE
MURET / SAINT GAUDENS
05 61 61 45 00
bge31@creer.fr

BGE AVEYRON

RODEZ
05 65 73 11 01
bge12@creer.fr

BGE CANTAL

AURILLAC
04 71 43 32 01
bge15@creer.fr

BGE HAUTES-PYRÉNÉES

TARBES
05 61 61 45 00
bgecsp65@creer.fr

Pour connaître nos centres de bilan proches de chez vous, rendez-vous sur :

www.bilan-de-competences-toulouse.com

www.bilan-de-competences-tarn.com



www.creer.fr BGE Sud-Ouest

Siège social : 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière - 31100 Toulouse
Siren 315 963 108 - NAF 8559 A - Préfecture W313000362 - FP 73 31 00267 31

A vos côtés pour réaliser votre bilan de compétences



Crédits photos : BGE Réseau et 123RF - Version mars 2017



LE BILAN DE COMPÉTENCES (Article L6313-10 code du travail)

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

- pour **évaluer vos compétences, aptitudes professionnelles** et **personnelles**
- pour **définir et mettre en oeuvre un projet professionnel** ou un projet de formation.

 Pensez aussi au **bilan de compétences modularisé** (en articulation avec le Conseil en Évolution Professionnelle),

Nous vous proposons également le **bilan création d'activité**.

Un conseiller vous reçoit gratuitement et sans engagement pour vous informer et répondre à vos questions lors d'un entretien préalable.

Les étapes du bilan avec BGE

1- Analyse de votre demande

- définir et analyser vos besoins
- vous présenter les méthodes et techniques mises en oeuvre

2- Parcours individualisé et investigation

- déterminer vos motivations, intérêts personnels et professionnels
- identifier vos compétences et aptitudes professionnelles
- définir vos possibilités d'évolution professionnelle



3- Synthèse et élaboration de votre plan d'actions

- vous restituer les résultats détaillés de la phase d'investigation
- recenser les atouts et les freins à la réalisation de votre projet professionnel ou de formation
- élaborer un plan d'actions pour le mettre en oeuvre
- **remise d'un document de synthèse confidentiel**

Méthodes et déroulement

- Votre bilan personnalisé alterne, sur une durée de 2 à 3 mois, entretiens individuels, tests, travaux de réflexion personnelle (outils d'évaluation, ...), démarches de recherche documentaire et investigations terrain.
- Vous avez un rôle actif dans l'élaboration de votre démarche, en interaction avec votre conseiller bilan.

Comment le solliciter ?

- 1- **Rendez-vous d'information gratuit** avec un conseiller bilan
- 2- Point sur la **possibilité de prise en charge** selon les critères d'éligibilité
- 3- Réalisation d'un **devis par BGE** qui vous **aide** à établir la **demande de financement** à votre fonds de formation



Critères d'éligibilité

Le bilan de compétences est **ouvert** :

- aux **salariés en CDI et en CDD** (critères variables selon les fonds de formation)
- aux **personnes en recherche d'emploi**
- aux **chefs d'entreprise**

Les + de BGE ?

Confidentialité

Vous êtes le seul destinataire des résultats du bilan.

Exclusivité

Vous êtes suivi par le même conseiller tout au long du bilan.

Suivi

Vous bénéficiez d'un suivi 6 mois après le bilan.

Connaissances

des métiers et des entreprises

Réseau

de professionnels mobilisés

Habilitations et financements

- Eligible au Compte Personnel de Formation (CPF) code 202
- Fongecif, Unifaf, Uniformation, Anfh, Afdas, Fafft
- Agefos, Fafih, Forcemat, ...
- Défense Mobilité
- Employeurs
- Chefs d'entreprises : Fifpl, Agefice...
- Bilan de compétences modularisé (en articulation avec Conseil en Évolution Professionnelle)
- Pôle emploi